

Règlement numéro 438-2024 modifiant le règlement numéro 409-2021 de gestion contractuelle

ATTENDU QU’il y a lieu d’ajouter un article afin de définir la façon dont les contrats peuvent être octroyés.

ATTENDU QUE l’avis de motion du présent règlement a été dûment donné par Sébastien Yelle, conseiller municipal lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 avril 2024;

ATTENDU QU’un projet de règlement a été déposé lors d’une séance ordinaire du conseil tenue le 9 avril 2024 proposé par Pierre Bisaillon, conseiller municipal et appuyé par Gabrielle Ménard-Audet, conseillère municipale;

EN CONSÉQUENCE :
Proposée par le conseiller Sébastien Yelle, appuyée de la conseillère Sonia Tarditi;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S’ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le règlement portant le numéro 438-2024 modifie le règlement 409-2021 par l’ajout de l’article 1.5 Contrats pouvant être conclus de gré à gré.

QUE le règlement portant le numéro 438-2024 soit et est adopté par le conseil et qu’il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit.

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 1 : Ajout de l’article 1.5 Contrats pouvant être conclus de gré à gré

Tout contrat comportant une dépense d’au moins 25 000 \$, mais égale ou inférieure à 75 000 \$ peut être conclu de gré à gré par la Municipalité :

TYPE DE CONTRAT	MONTANT DE LA DÉPENSE (incluant les taxes)	MODE D’ADJUDICATION
Assurances	Inférieur à 75 000 \$ Seuil d’appel d’offre public* et plus	De gré à gré SE@O
Exécution de travaux/contrat de construction	Inférieur à 75 000 \$ 75 000 \$ et seuil d’appel d’offre public Seuil d’appel d’offre public et plus	De gré à gré Sur invitation Appel d’offres publique et SE@O
Approvisionnement	Inférieur à 75 000 \$ 75 000 \$ et seuil d’appel d’offre public Seuil d’appel d’offre public et plus	De gré à gré Sur invitation Appel d’offres publique et SE@O
Services autres que ceux visés par le Règlement sur l’adjudication de contrats pour la fourniture de services professionnels Exemple de contrat de services rendus :		

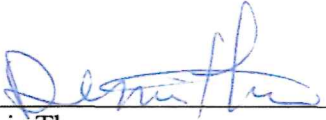
• Architecte • Ingénieur • Arpenteur géomètre • Comptable professionnel agréé • Médecin • Vétérinaire • Évaluateur • Dénéigreur • Collecte des matières résiduelles • Etc	Inférieur à 75 000 \$ 75 000 \$ et seuil d'appel d'offre public Seuil d'appel d'offre public et plus	De gré à gré Sur invitation Appel d'offres publique et SE@O
Services professionnels rendus par un avocat ou un notaire	Inférieur à 75 000 \$ 75 000 \$ et seuil d'appel d'offre public Seuil d'appel d'offre public et plus	De gré à gré Sur invitation Appel d'offres publiques et SE@O
Services professionnels rendus par un dentiste, un infirmier, un médecin, un psychologue	Peu importe	De gré à gré

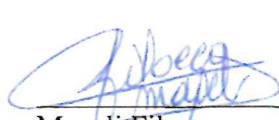
*En 2024, le seuil d'appel d'offre public est de 133 799 \$

ARTICLE 2 : Entrée en vigueur

Le règlement entrera en vigueur conformément à loi

Donné à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce 7^e jour du mois de mai 2024.


Denis Thomas
Maire


Magali Filocco
Directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion : Le 9 avril 2024

Projet de règlement : Le 9 avril 2024

Adoption du règlement : Le 7 mai 2024

Entrée en vigueur : Le 7 mai 2024 9 mai 05

Transmission au MAMH : Le 10 mai 2024 9 mai 05